

TRI SÉLECTIF - RECYCLAGE

1 - les logos : faisons le tri

Ceux qui sont sur presque tous les emballages:



Triman : l'emballage est recyclable. Il devrait être généralisé dès 2021.



Le produit ne peut pas être jeté aux ordures ménagères (pile, déchet électronique...)



Anneau de Moebius : l'emballage est recyclable.



Anneau de Moebius : l'emballage contient 65% de matières recyclées.



Les consignes de tri à respecter pour cet emballage

Les films plastiques qui entourent de nombreux produits (papier toilette, bouteilles d'eau, produit vendu en lot, etc.) ainsi que les ***pots en plastique*** (pots de yaourt, de crème fraîche), de même que les ***barquettes de viande ne se recyclent pas***. Ils doivent être jetés dans le bac à ordures ménagères (bac noir)

Ceux qui doivent bientôt disparaître (d'ici 2020):

Le fameux « *Point Vert* » est le logo le plus connu des consommateurs. Pourtant, il n'indique ni que l'emballage est recyclable ni qu'il est recyclé, mais simplement que l'entreprise paie une taxe (obligatoire) à l'organisme Citeo (ex-Eco-emballages), chargé du recyclage des déchets en France. Heureusement, ce logo qui induisait le consommateur en erreur n'est plus obligatoire et va progressivement disparaître.



Point Vert : l'entreprise paie une taxe à Citeo. Il devrait disparaître d'ici 2020.



L'emballage ne peut être jeté dans la nature



2- Exemples d'emballages à trier : dans quelle poubelle ?



Dans le sac plastique
un jeudi sur deux

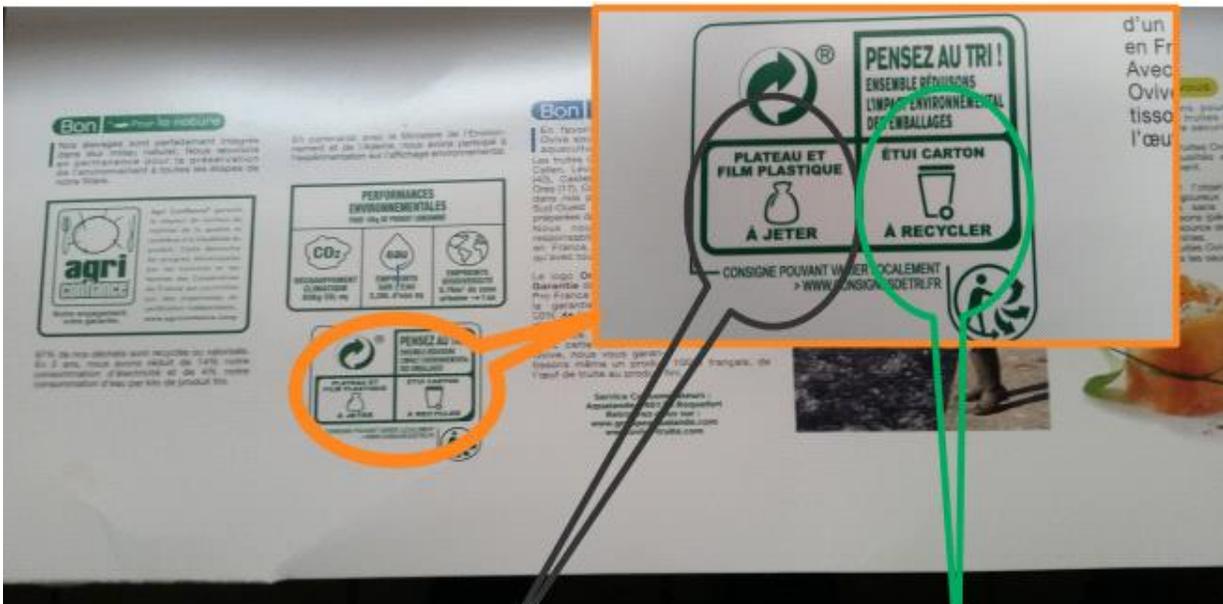


Dans le sac plastique
un jeudi sur deux



Dans la poubelle NOIRE
Le mardi à Ogy
Le mercredi à Montoy-Flanville

Avec journaux-cartonnettes
un jeudi sur deux



Dans la poubelle NOIRE
Le mardi à Ogy
Le mercredi à Montoy-Flanville

Avec les journaux – cartonnettes
un jeudi sur deux



Dans le sac plastique un jeudi sur deux



Dans le sac plastique un jeudi sur deux

Emballage extérieur et
plastique des étuis individuels
dans la poubelle noire

Apéritif
**BLÉ
COMPLET**
10 SACHETS

CRACKERS

Étui carton à l'intérieur à jeter
avec journaux-cartonnettes
un jeudi sur deux



INFORMATION NUTRITIONNELLE			
	100 g	4 Crackers (25 g)	%* / 4 Crackers (25 g)
Énergie	1027 kJ / 244 kcal	4108 kJ / 980 kcal	75 %
lipides	11 g	33 g	5 %
glucides	13 g	1,4 g	7 %
protéines	1,6 g	1,6 g	6 %
fibres	1,5 g	8,6 g	21 %
sel	1,2 g	1,2 g	6 %
	2,38 g	16,52 g	9 %



Une info du fabricant pour inciter au tri sélectif

Le logo « point vert » qui va disparaître d'ici 2020

La consigne de jeter la gourde et son bouchon dans la poubelle noire

La consigne de jeter le carton avec joumaux - cartonnettes un jeudi sur deux

Une info spécifique du fabricant qui concerne une société de recyclage

Le logo « TRIMAN qui précise que l'emballage est recyclable